canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame
Roxanne Meyer Keller
Présidente du Grand Conseil
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15020292

Lausanne, le 8 juin 2016

Détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Gfeller et consorts demandant le point de vue du Conseil d'Etat sur la possible perte d'un patrimoine radiophonique vaudois (09_INT_181)

Madame la Présidente,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la détermination Olivier Gfeller, adoptée par le Grand Conseil le 2 juin 2009 dans le cadre de la réponse à l'interpellation mentionnée en titre et dont le contenu est le suivant :

«Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre pour que le patrimoine vaudois du musée de l'Audiorama reste dans notre canton.».

Depuis lors, l'Audiorama a conclu un partenariat avec le Musée national des ordinateurs et de la technique (Enter) de Soleure, musée créé à partir de la collection de l'entrepreneur Félix Kunz et géré par une fondation de droit privé dès 2010. L'essentiel de la collection de l'Audiorama a été transféré dans ce musée en 2015, constituant ainsi un pôle de compétence en matière d'informatique et d'audiovisuel.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT	LE CHANCELIER
Pierre-Yves Maillard	Vincent Grandjean

Copie
- SERAC